

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mardi treize septembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de BEAUPUY, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 7 septembre 2016

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Christel BLASY, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Évelyne LOMBARD, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Sophia PETIT Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

Procurations :

- 1- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH,
- 2- Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Fabienne VITRICE,
- 3- M. Patrick DUBOSC a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ,
- 4- Mme Marie-Christine CLAIR a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD,
- 5- M. Jean-Luc DUPOUX a donné procuration à M. Fabien VAZQUEZ

Excusés : Pierre LOUBENS, Philippe NIVERT, Lucien DOLAGBENU, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX et Jean-Hubert ROUGÉ

Absents : Bertrand LAHILLE et Anne-Marie GONTAUD

A été nommée secrétaire : Mme Sophia PETIT

Monsieur Loïc LE CLECH', maire de BEAUPUY, accueille les conseillers communautaires.

Monsieur Francis IDRAC, Président, remercie M. LE CLECH' et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Madame Sophia PETIT est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 5 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU 13 SEPTEMBRE 2016

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2016

1. FONCTIONNEMENT INTERNE	3
1.1 Modification des statuts	3
1.2 Adoption du rapport d'activités 2015	5
2. FINANCES	6
2.1 Adoption du rapport de la C.L.E.C.T. (transfert PLUi)	6
2.1 Modification des attributions de compensation	6
2.2 Décision modificative n° 2 du budget général	7
2.3 Décision modificative n° 1 du budget annexe « Génibrat »	8
2.4 Attribution d'une subvention à l'association « l'En jeux »	8
3. PERSONNEL	9
3.1 Validation de l'organigramme	9
3.2 Modification du tableau des emplois	10
3.3 Renouvellement du contrat à durée déterminée de la chargée de mission Environnement - Économie	13
4. ÉCONOMIE	13
4.1 ZA du Roulage : vente à la SCI JPMLP pour les sociétés JPM LAÏRLE et MARCHET LAÏRLE PLÂTRERIE (annule et remplace la délibération n° 02022016-11)	13
4.2 ZA du Roulage : vente à la SCI WDJ pour la société ASTON	14
5. ENVIRONNEMENT	14
5.1 Acquisition d'une parcelle dans le cadre de l'étude menée sur le bassin versant de l'Hesteil	14
6. SPORT	15
6.1 Piscine : ouverture de la piscine	15
7. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR	16
8. QUESTIONS DIVERSES	19

1. FONCTIONNEMENT INTERNE

1.1 Modification des statuts

L'adoption de la loi NOTRe, le 7 août 2015, fixe une nouvelle répartition des compétences entre les communes, le conseil régional et les intercommunalités. La CCGT est donc amenée à modifier ses statuts en ce sens.

Article 4 : Compétences obligatoires

Article 4.2 : Développement économique

Article 4.2.1 :

~~Création, extension, aménagement, gestion, communication et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et agricoles qui sont d'intérêt communautaire :~~

- ~~▪ Toutes les zones d'activités économiques existantes et leurs extensions~~
- ~~▪ Toute nouvelle zone d'activités économiques~~

Refonte de l'article 4.2.1 comme suit :

Création, extension, aménagement, gestion, communication et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et agricoles :

- Toutes les zones d'activités économiques existantes et leurs extensions dont la communauté de communes est propriétaire du foncier et / ou elle est propriétaire de la voirie
- Toute nouvelle zone d'activités économiques où la communauté de communes détiendra du foncier et / ou elle sera propriétaire de la voirie

Article 4.2.2 :

Article 4.2.2 suppression « intérêt communautaire » :

Actions de développement économique d'intérêt communautaire :

- Construction, aménagement et entretien de bâtiments relais, hôtels d'entreprises
- Création, aménagement et entretien de la Maison Commune Emploi Formation (M.C.E.F.) de la Save à la Gimone

Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'entreprises et promotion des activités économiques

Ajout de l'article 4.2.4 rédigé comme suit :

Article 4.2.4 :

Compétence politique locale du commerce :

- Observation des dynamiques commerciales sur le territoire
- Élaboration du document d'aménagement artisanal et commercial
- Avis communautaire avant la tenue d'une commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
- Débat avant l'implantation d'un nouveau centre commercial
- Financement d'animation et d'événements

Article 5 : Compétences optionnelles

Article 5.1 : Politique du logement et du cadre de vie

Mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat

Ajout de la compétence suivante à l'article 5.1 :

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Président donne la parole à Madame VITRICE, Vice-présidente en charge de l'économie. Elle explique le travail réalisé en commission. Elle rend compte d'une étude réalisée par l'ADCF sur ce sujet. Elle propose qu'un bureau d'études accompagne la CCGT dans la réécriture des statuts sur les compétences économique et politique locale du commerce.

Madame DUCARROUGE demande si la CCI ou la région ne peuvent pas accompagner la CCGT en lieu et place d'un bureau d'études.

Madame VITRICE répond qu'elle rencontre un technicien de la Région lundi 19/09.

Monsieur PAUL intervient sur la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Il souhaite savoir comment elle va être gérée au 01/01/2017, s'il est prévu de la confier à des structures faisant intervenir des médiateurs comme à SAINT-LYS.

Monsieur IDRAC explique que cette compétence coûte annuellement à la commune, après déduction des aides, environ 17 000 €. Pour l'année 2017, il propose de fonctionner avec des conventions de mise à disposition de personnel (police municipale et services techniques). Monsieur IDRAC indique que ce sont des familles sédentaires qui occupent l'aire.

Après discussions, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine telle que décrite ci-dessus (statuts ci-annexés),**
- ⇒ **de confier à M. le Président le soin de notifier la présente délibération aux maires des communes membres de la communauté de communes afin que leurs conseils municipaux respectifs se prononcent sur ce projet dans les conditions de majorité qualifiée requises,**
- ⇒ **de demander à M. le Préfet de prononcer par arrêté la modification des statuts communautaires à l'issue de cette procédure.**

1.2 Adoption du rapport d'activités 2015

Monsieur le Président rappelle que l'article L 5211-39 du code des collectivités indique : « Le Président de l'E.P.C.I. adresse chaque année avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. »

Comme son nom l'indique, ce rapport retrace de manière synthétique, l'activité de la communauté de communes pendant l'année n - 1.

L'année 2015 a été notamment marquée par :

- ✓ La mise en place du service ADS
- ✓ La modification des statuts avec :
 - le tronçon de la voie « de CLERMONT-SAVÈS par Largente » depuis la RN 124 sur une longueur de 800 mètres
 - le stade Laurent Garros de FRÉGOUVILLE
- ✓ Ressources humaines :
 - la mise en place d'un comité technique et d'un comité hygiène et sécurité au travail et les 1^{ères} élections du personnel le 19 novembre
 - la validation des axes stratégiques pour le plan de formation
- ✓ Les arbitrages politiques pour préparer la prise de la compétence Jeunesse
- ✓ La constitution d'un groupement de pour fourniture du Gaz
- ✓ La fin des travaux de la rue Louis Aygobère.
- ✓ La fin des travaux de l'extension de la crèche de LIAS
- ✓ L'élaboration du contrat enfance Jeunesse volet Enfance
- ✓ La fin de la viabilisation de la ZA du Roulage
- ✓ La fermeture de la piscine suite à un incident technique
- ✓ Le transfert de la MJC
- ✓ L'élaboration d'un scénario pour limiter les crues du Bassin versant de l'Hestail
- ✓ La sélection de 3 cabinets d'architectes pour participer au jury de concours relatif au Gymnase.
- ✓ L'arrêt du projet de piste de BMX.
- ✓ L'obtention du Label « Tourisme et Handicap » et le classement en catégorie II de l'Office de Tourisme.

Madame BELLOTTI indique que les résultats de fonctionnement du compte administratif 2014 du budget annexe de l'Espèche présentent un solde à 0 alors que les recettes sont supérieures aux dépenses. Monsieur MARQUIÉ répond qu'il s'agit d'une erreur, le solde est de + 148 210.75€.

Monsieur PAUL demande où en est le dossier du gymnase. Monsieur le Président lui répond que le comité de pilotage doit finaliser la phase APD. Cette dernière sera présentée au prochain conseil communautaire.

La question des coûts d'entretien est évoquée. Ils seront à la charge totale de la CCGT.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le rapport d'activités 2015 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, qui sera transmis aux communes membres de l'E.P.C.I.

2. FINANCES

2.1 Adoption du rapport de la C.L.E.C.T. (transfert PLUi)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), s'est réunie le 1^{er} septembre 2016, pour évaluer les charges transférées par les communes suite au transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, au 08/12/2015.

Monsieur le Président lit, aux membres de l'assemblée délibérante, le rapport joint, détaille la méthode d'évaluation et le montant du transfert de charges.

Ce rapport a été adopté, à l'unanimité, par les membres de la CLECT.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 1^{er} septembre 2016.

2.1 Modification des attributions de compensation

Vu le rapport de la C.L.E.T.C. du 1^{er} septembre 2016,

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la fixation libre du montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision sont déterminés par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité simple et requiert le vote du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les montants des attributions de compensation telles que décrites dans le tableau ci-dessous, pour l'année 2016 :

	AC 2016	Révision groupée	Révision Fontenilles	Recrutement	AC 2016 (après transfert)
AURADÉ	-194,73	-4 906,98 €		-914,61 €	-6 016,32
BEAUPUY	18 770,00			-283,88 €	18 486,12
CASTILLON SAVÈS	-7 586,40			-464,63 €	-8 051,03
CLERMONT SAVÈS	8 900,00	-9 285,14 €		-287,14 €	-672,28
ENDOUFIELLE	42 348,86			-787,41 €	41 561,45
FONTENILLES	746 288,28		-7 945 €	-3 735,64 €	734 607,64
FRÉGOUVILLE	183			-499,37 €	-316,37
ISLE-JOURDAIN	-118 632,26			-6 614,07 €	-125 246,33
LIAS	111 321,26	-9 214,39 €		-681,57 €	101 425,30
MARESTAING	12 294,17			-372,36 €	11 921,81
MONFERRAN-SAVÈS	-8 595,47	-12 834,83 €		-1 092,10 €	-22 522,40
PUJAUDRAN	-76 989,63	-10 123,36 €		-1 323,32 €	-88 436,31
RAZENGUES	12 180,00			-228,70 €	11 951,30
SÉGOUFIELLE	-94 199,95	-12 301,81 €		-810,56 €	-107 312,32
TOTAL	646 087,11	-58 666,51 €	-7 945€	-18 095.35	561 380,26
AC positive	952 285,56				919 953,62
AC négative	-306 198,45				-358 573,36

Monsieur PAUL intervient pour savoir si la collectivité a contracté auprès d'un avocat une prestation pour le suivi juridique. Monsieur le Président précise qu'il est possible de choisir un avocat indépendant ou d'intégrer cette prestation dans le marché du PLUi, en sachant que la notification du marché n'interviendra que début 2017.

Décision de principe : le conseil communautaire à la majorité, (une abstention Mme MONFRAIX) décide de consulter le cabinet BOUYSSOU et associés pour réaliser une prestation d'accompagnement et de suivi juridique spécifique à l'urbanisme.

2.2 Décision modificative n° 2 du budget général

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELOU, Vice-président en charge des finances, qui explicite la décision modificative présentée ci-dessous et rappelle qu'elle est neutre pour le budget puisqu'il ne s'agit que de virement de crédit pour :

- régulariser, après deux mois d'exercice effectif de la compétence jeunesse, les crédits nécessaires au fonctionnement de cette compétence,
- prendre en compte les dépenses supplémentaires en matériel informatique et mobilier dues au transfert de la compétence jeunesse : acquisition d'un nouveau serveur pour le pôle de la jeunesse installé à FONTENILLES, renouvellement de 9 postes informatiques dans les ALAE

Dépenses de fonctionnement	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
60623 (011) : Alimentation	+ 3 000.00
6236 (011) : Catalogues et imprimés	- 3 000.00
6288 (011) : Autres	+ 30 000.00
6218 (012) : Autre personnel extérieur	+ 20 000.00
6458 (012) : Cotisations aux autres organismes sociaux	-145 000.00
64112 (012) : NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	+ 5 000.00
64118 (012) : Autres indemnités	+ 40 000.00
64131 (012) : Rémunérations	-130 000.00
64162 (012) : Emplois d'avenir	+ 20 000.00
6451 (012) : Cotisation à l'U.R.S.S.A.F.	+140 000.00
6454 (012) : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	+ 20 000.00
Total Dépenses	0.00

Dépenses d'investissement	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2183 (021) : Matériel de bureau et matériel informatique	+ 18 000.00
2184 (021) : Mobilier	+ 5 000.00
2031 (020) : Frais d'études	-15 000.00
2051 ((020) : Concession et droits similaires	-8 000.00
Total Dépenses	0.00

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal.

2.3 Décision modificative n° 1 du budget annexe « Génibrat »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELOU, Vice-président en charge des finances, qui explicite la décision modificative présentée ci-dessous. Il s'agit de prévoir les crédits nécessaires pour le paiement des ICNE (intérêts courus non échus), pour la première fois cette année, sur ce budget.

Dépenses de fonctionnement	
Article (Chap.) - Opération	Montant
023 : Virement à la section investissement	- 5 242,00
66111 : Intérêts réglés à l'échéance	+ 5 242,00
Total Dépenses	0.00

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 : Emprunts en euros	-5 242,00	021 : Virement de la section de fonctionnement	-5 242,00
Total Dépenses	-5 242.00	Total Recettes	-5 242.00

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe Génibrat.

2.4 Attribution d'une subvention à l'association « l'En jeux »

Monsieur le Président présente la demande de subvention de l'association l'EN JEUX, adressée le 4 mai 2016, pour un montant de 1 735 € pour l'année 2016. Cette association propose depuis 5 ans des animations ludiques ouvertes à tous les publics afin de faire connaître et promouvoir le jeu. Cette association était subventionnée, jusqu'au 30/06/2016 par la commune de l'ISLE-JOURDAIN, dans le cadre de ses actions Jeunesse.

Après examen, le Bureau réuni le 01/09/2016 propose d'attribuer une subvention de 1 735 €.

Au vu du budget prévisionnel pluriannuel présenté par l'association, Monsieur le Président tient à rappeler qu'à compter de 2017, le montant des subventions octroyées aux associations sera dans le meilleur des cas gelé voir en diminution, qu'aucune nouvelle activité ne sera subventionnée.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réunion avec les associations conventionnées va avoir lieu, le jeudi 29/09/2016, afin de préparer le BP 2017. Un courrier sera ensuite adressé à chaque association subventionnée afin de leur faire part du gel voire de la diminution des subventions à compter de 2017.

Madame BELLOTTI intervient afin de savoir pourquoi la CCGT se substitue à la commune de l'ISLE-JOURDAIN pour subventionner cette association. Monsieur le Président lui répond que cette association intervient dans le cadre de la compétence jeunesse ; compétence transférée à la CCGT depuis le 01/07 dernier. Ce montant a été prévu dans la modification des attributions de compensation de la commune.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 abstention Mme MONFRAIX) d'attribuer une subvention de 1 735 € à l'association l'EN JEUX pour l'année 2016 et de prévoir les crédits au budget principal sur l'article 6574.

3. PERSONNEL

3.1 Validation de l'organigramme

Suite au départ de la directrice générale adjointe des services (DGAS), le Bureau réuni le 27 juin et le 1^{er} septembre 2016, a validé, le nouvel organigramme, dont le but principal est de réorganiser le fonctionnement de la direction.

Le projet présenté permet de réaffecter la totalité des missions assurées par la DGAS, à l'exception du remplacement du DGS.

Afin de mieux répondre aux besoins présents et futurs du territoire, l'organigramme prévoit la création de 2 pôles équilibrés : 1 pôle des services opérationnels et 1 pôle des ressources internes, rattachés à la direction générale des services.

La direction générale des services

Sous l'autorité directe du DGS, la direction générale des services regroupe les missions suivantes : secrétariat de direction, accueil, courrier, secrétariat des assemblées, bâtiments/espaces verts et communication.

Le pôle des services opérationnels

Il regroupe les services Économie/Environnement, Petite Enfance, Jeunesse, Aménagement du territoire et Culture/Sport/Tourisme.

Ce pôle sera piloté par un agent dont le recrutement est en cours. Ce recrutement permettra de renforcer l'accompagnement des responsables de services et le suivi régulier des projets en cours.

Le Bureau communautaire a décidé de mettre des moyens supplémentaires sur les services opérationnels de la collectivité, notamment pour :

- soulager les services qui ont déjà beaucoup d'activités comme l'Aménagement du territoire, la Culture, le Sport et le Tourisme,
- accompagner et soutenir le nouveau service Jeunesse,
- accompagner la collectivité dans l'exercice de nouvelles compétences obligatoires : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), l'environnement, le développement économique
- préparer la gestion de nouveaux équipements : l'aire d'accueil des gens du voyage au 01/01/2017, le gymnase à compter de septembre 2018
- Animer la Commission intercommunale d'accessibilité.

Le pôle des ressources internes

Il sera piloté par la responsable du pôle Finances/Ressources humaines qui deviendra responsable du pôle des ressources internes et regroupera les services actuels : finances, ressources humaines, santé sécurité au travail auquel s'ajoutera le service commande publique.

Cette nouvelle organisation permet de structurer l'ensemble des services de la collectivité en 2 pôles distincts et complémentaires.

Ce projet d'organigramme a été présenté individuellement à tous les agents concernés par les changements les 1^{er} et 5 juillet dernier et lors de la réunion des responsables de pôle des mardi 5 juillet et mardi 30 août 2016.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 01/09/2016,

le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter l'organigramme des services.

3.2 Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de modifier le dernier tableau des emplois, adopté par délibération n° 05072016-3 du 05/07/2016, afin de prendre en compte :

- la création d'un poste d'attaché territorial, à temps complet, pour le recrutement du responsable des services opérationnels,
- la création d'un poste d'animateur territorial, à temps complet, pour nommer au 01/11 prochain, le responsable du pôle Jeunesse,
- la création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet, pour le recrutement, à compter du 01/11 prochain, du directeur ALAE/ALSH de l'Isle Jourdain puisque l'actuel directeur sera nommé gestionnaire pédagogique,
- la suppression des postes de conseiller des activités physique et sportive, d'attaché territorial, de conseiller socio-éducatif et d'ETAPS, ouverts en vue du recrutement du responsable du pôle Jeunesse,
- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation, à 29h hebdomadaires, ouvert pour un salarié de l'association L.E.C qui a été nommé sur un poste d'animateur territorial,
- la suppression du poste d'opérateur des activités physiques et sportives de la piscine puisque l'agent a été nommé au titre de la promotion interne sur le poste d'ETAPS,

Certains de ces postes ont été ouverts mais n'ont pas été pourvus sur le cadre d'emplois prévu, d'autres postes ont été ouverts sur plusieurs cadres d'emplois lors des recrutements.

Il y a donc lieu de supprimer ces postes non pourvus ou devenus vacants.

Vu l'organigramme adopté en question précédente,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 01/09/2016,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la Fonction publique territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 05/07/2016, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les effectifs du personnel comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	EMPLOI	DUREE HEBO	EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	ATTACHE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	35	1
		DIRECTEUR ADJOINT	35	1
		RESPONSABLE POLE RESSOURCES INTERNES	35	1
		RESPONSABLE POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	35	1
		CHARGE DE MISSION SPORT/CULTURE/TOURISME	35	1
		CHARGE DE MISSION ECONOMIE/ ENVIRONNEMENT	35	1
		CHARGE DE MISSION COMMUNICATION	17,50	1
		RESPONSABLE DES SERVICES OPERATIONNELS	35	1
	REDACTEUR	GESTIONNAIRE MARCHÉ PUBLIC	35	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	ASSISTANTE DE DIRECTION	35	1
		ACCUEIL / SECRETARIAT	35	1
		GESTION COMPTABLE	35	1
		GESTION DU PERSONNEL	35	3
		GESTION DU PERSONNEL	17	1
		GESTION DU PERSONNEL	15	1
		ACCUEIL/SECRETARIAT TOURISME	35	2
		SECRETAIRE POLE PETITE ENFANCE	35	1
		SECRETAIRE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	20	1
		INSTRUTEUR ADS	35	2
		SECRETAIRE POLE JEUNESSE	35	1
		ASSISTANTE COMPTA/RH	35	1
TECHNIQUE	INGENIEUR	CHARGE DE MISSION SCOT/ PLANIFICATION	35	1
		CHARGE DE MISSION SIG/CARTOGAPHE	35	1
	AGENT DE MAITRISE	MECANICIEN ATELIER	35	1
		ENTRETIEN DES ESPACES VERTS/BATIMENTS	35	1
	ADJOINT TECHNIQUE	CONSEILLER DE PREVENTION	35	1
		INSTRUCTEUR ADS	35	1
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	2
		ENTRETIEN DES LOCAUX ET CUISINE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	5
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	25	1
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	35	9
		ANIMATEUR ALAE AURADE	12,6	1
		ANIMATEUR ALAE AURADE	13,02	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	19,14	1
CULTURELLE	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	INTERVENANT MUSIQUE	35	1
	EDUCATEUR APS	CHEF DE BASSIN	35	1
	OPERATEUR APS	SURVEILLANT BAIGNADE	35	3
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	9	1
ANIMATION	ANIMATEUR	RESPONSABLE POLE JEUNESSE	35	1
		COORDONNATEUR JEUNESSE	35	1
		RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	35	2
		DIRECTEUR ALAE/ALSH LIAS	30	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	2
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	29	1

		PISCINE	26	1
		TOURISME	17,50	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	8,5	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	8	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	2
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH LIAS	30	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH LIAS	23	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH LIAS	1,65	1
		DIRECTEUR ALAE AURADE	27	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	21	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	14	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	10	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	9	1
		DIRECTEUR ALAE MONFERRAN SAVES	22,96	1
		DIRECTEUR ALSH MONFERRAN SAVES	26,8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	28,5	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	8	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH PUJAUDRAN	30	1
	ADJOINT D'ANIMATION	ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	30	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	32	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	33,6	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	24,7	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	16,12	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	27	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	30	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	26	1
		DIRECTEUR ALAE L'ISLE JOURDAIN	25	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	2
		DIRECTEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	1
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	21	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	20	7
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	5
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	32	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	15	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	14	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	24	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	17	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	31	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	28	3
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	8	2
	ATSEM	ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	1
	PUERICULTRICE	DIRECTRICE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		DIRECTRICE CRECHE	35	1

		RESPONSABLE DU POLE PETITE ENFANCE	35	1
		DIRECTRICE CRECHE FAMILIALE	17.50	1
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	4
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ADJOINT DE DIRECTION CRECHE FAMILIALE	17.50	1
AGENTS NON FONCTIONNAIRES	ASSISTANTES MATERNELLES	ACCUEIL A DOMICILE ENFANTS DE 0 A 3 ANS	45	9

3.3 Renouvellement du contrat à durée déterminée de la chargée de mission Environnement - Économie

Monsieur le Président rappelle, à l'assemblée, la décision du conseil communautaire du 15/09/2015, de recruter un chargé de mission Économie - Environnement, à temps complet, par la voie contractuelle, dont les missions principales étaient :

- pour le volet économie : le suivi de la réhabilitation de la zone d'activités de l'Espèche,
- pour le volet environnemental : le pilotage du dossier du bassin versant de l'Hesteil.

Le Bureau communautaire, réuni le 27/06 dernier, a décidé de renouveler, pour un an, le poste de chargé de mission Environnement-Économie, les missions principales de ce poste étant toujours en cours.

Mesdames DELTEIL et VITRICE sont très satisfaites du travail fourni par Madame CHANTEUX, cette année. Elles sont inquiètes, suite au départ de Madame DANDIEU, pour le suivi des dossiers environnementaux.

Au vu des missions ponctuelles de ce poste et des motivations formulées, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président, à renouveler le CDD, conformément aux dispositions de l'article 3-3 alinéas 2 de la loi n° 84-53 sus citée, du chargé de mission Économie – Environnement, pour une durée d'un an (du 02/11/2016 au 01/11/2017), que la rémunération de cet agent sera calculée par rapport à l'échelon 1 du grade d'attaché territorial, de prévoir les crédits nécessaires au BP.

4. ÉCONOMIE

4.1 ZA du Roulage : vente à la SCI JPMLP pour les sociétés JPM LAÏRLE et MARCHET LAÏRLE PLÂTRERIE (annule et remplace la délibération n° 02022016-11)

Monsieur le Président informe l'assemblée que la S.C.I. JPMLP, domiciliée 755 avenue du Roulage à PUJAUDRAN, confirme sa volonté d'acquérir la parcelle cadastrée lot n° 7 BK 55 d'une superficie totale de 2 472 m². La S.C.I JPMLP permettra aux sociétés JPM LAÏRLE et MARCHET LAÏRLE PLÂTRERIE d'acquérir la parcelle lot n° 7 BK 55.

Les sociétés JPM LAÏRLE et MARCHET LAÏRLE PLÂTRERIE, qui compte plus de 10 emplois, sont spécialisées dans le second œuvre du bâtiment, sont en pleine expansion et ne disposent pas du foncier nécessaire pour réaliser leur extension sur Léguevin.

Il est proposé de vendre à la SCI JPMLP le lot n° 7 BK 55 de 2 472 m², au prix de 30 € HT le mètre carré.

Le service des domaines fixe la valeur vénale de ce terrain à 30 € HT le m² avec une marge de négociation de 10 %.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'annuler la délibération n° 02022016-11 du 2 février 2016, de donner son accord pour vendre la parcelle cadastrée lot n° 7 BK 55, d'une superficie totale de 2 472 m² à 30 € HT le m², soit au total 74 160 € HT, à la SCI JPMLP pour réaliser le projet ci-dessus, d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

4.2 ZA du Roulage : vente à la SCI WDJ pour la société ASTON

Monsieur le Président informe l'assemblée que la S.C.I. WDJ, domiciliée à « La Mancette » à l'ISLE-JOURDAIN, confirme sa volonté d'acquérir la parcelle cadastrée lot n° 21 BK 74 de 3 524 m². La S.C.I. WJD permettra à la société ASTON d'acquérir la parcelle lot n° 21 BK 74.

La société ASTON spécialisée dans l'agencement de bureau est en pleine expansion et ne dispose pas du foncier nécessaire pour réaliser son extension sur l'ISLE-JOURDAIN.

Après de nombreuses rencontres, cette société a décidé de s'implanter sur la zone d'activités du Roulage et recrutera 12 emplois dans les années à venir.

Il est proposé de vendre à la SCI WDJ le lot n° 21 BK 74 de 3 524 m², au prix de 30 € HT le mètre carré.

Le service des domaines fixe la valeur vénale de ce terrain à 30 € HT le m² avec une marge de négociation de 10 %.

Il est demandé par différents délégués communautaires où en est la commercialisation de la ZA du Roulage. Monsieur MARQUIÉ indique qu'il reste 3 ou 4 lots disponibles.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord pour vendre la parcelle cadastrée lot n° 21 BK 74, d'une superficie totale de 3 524 m² à 30 € HT le m², soit au total 105 720 € HT, à la SCI WDJ pour réaliser le projet ci-dessus, d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

5. ENVIRONNEMENT

5.1 Acquisition d'une parcelle dans le cadre de l'étude menée sur le bassin versant de l'Hesteil.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suite aux inondations et coulées de boue du 23 juin 2014 sur la commune de l'ISLE-JOURDAIN, une réflexion a été engagée par les élus

en partenariat avec notamment, le syndicat de rivière de la Save Gersoise et l'agence de l'eau Adour Garonne pour mener une étude sur l'ensemble du bassin versant de l'Hesteil. Après une procédure de mise en concurrence menée à l'automne 2014, il a été décidé d'attribuer le marché à la société S.C.E.

Un scénario d'aménagement a été choisi par les élus pour pallier aux risques d'inondation sur la partie urbaine du bassin versant de l'Hesteil. De ce fait, des travaux sont à prévoir en amont du pont du lavoir à l'ISLE-JOURDAIN : l'objectif est d'élargir le cours du ruisseau de l'Hesteil. Ces travaux vont se traduire par la création d'une banquette de 20 m de largeur sur 240 ml en amont du pont du lavoir.

Afin de réaliser au mieux cet aménagement, la communauté de communes souhaite acquérir la parcelle cadastrée BL 576, qui est principalement située en zone naturelle inondable. Après négociation, il est proposé d'acheter à Monsieur BROCHETTO la parcelle BL 287 de 19 023 m², au prix de 14 000 €.

Le service des domaines fixe la valeur vénale de ce terrain à 12 000 € avec une marge de négociation de 10 %.

Monsieur le Président donne la parole à Madame DELTEIL, Vice-présidente en charge de l'environnement. Elle explicite le projet et indique que l'Agence de l'eau devrait subventionner cette acquisition foncière à hauteur de 70 %.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord pour acheter la parcelle cadastrée BL 287, d'une superficie totale de 19 023 m² au prix de 14 000 € pour réaliser le projet ci-dessus, d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître ORLIAC, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

6. SPORT

6.1 Piscine : ouverture de la piscine

Monsieur Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 15 mars 2016, l'ouverture de la piscine a été votée du samedi 2 juillet au samedi 30 octobre 2016.

Il fait part des demandes des associations (Splash) et des représentants de l'éducation nationale pour que la piscine soit ouverte au mois de novembre afin de répondre à des besoins pédagogiques. Il indique que cette ouverture compenserait aussi la saison 2016 pour le public, réduite par une ouverture tardive.

Il rappelle que le Bureau du 1^{er} septembre 2016, après débat, s'est prononcé contre cette demande (10 voix contre l'ouverture au mois de novembre et 3 voix pour).

Il indique qu'il sera procédé après les débats à un vote à bulletin secret afin que chacun puisse s'exprimer librement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LONGO, Vice-président en charge de la culture et du sport. Ce dernier débute son intervention par indiquer son mécontentement face à l'absence des élus à la fête des sports.

Il poursuit par l'explication des coûts supplémentaires engendrés par l'ouverture de la piscine un mois supplémentaire.

Madame DUCARROUGE intervient pour indiquer que cette année pourrait servir de test pour une ouverture en novembre car chaque année les élus sont saisis de cette question.

Le débat est ouvert quant au coût supplémentaire engendré par cette ouverture sur un mois d'hiver et à la réelle fréquentation scolaire notamment par les primaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de se prononcer à 19 voix POUR, 12 voix CONTRE, l'ouverture de la piscine au mois de novembre 2016. M. Gérard PAUL ne prend pas part au vote.

7. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire, des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir :

N° DÉCISION		SERVICE CONCERNÉ	OBJET			MONTANTS	
N° d'ordre	Date de signature		Bénéficiaire	Lieu concerné	Descriptif	H.T.	T.T.C.
152	24/06/2016	DIRECTION	SHERPAS	CCGT	Buffet journée d'accueil	1 500,00	1 650,00
153	28/06/2016	SPORT	KARCHER 94000 BONNEIL SUR MARNE	PISCINE	Changement balai rotatif karcher	774,00	928,80
154	01/07/2016	DIRECTION	ACCORD INFORMATIQUE 81600 GAILLAC	ADS	Achat 5 écrans avec supports, 1 portable pour Sylvain, 1 souris, Office + anti-virus	3 566,00 €	4 279,20 €
155	01/07/2016	DIRECTION	ACCORD INFORMATIQUE 81600 GAILLAC	MAIRIE ANNEXE FONTENILLES	Ordinateurs portables (ENDOUIELLE, MONFERRAN-SAVÈS et PUJAUDRAN) + 4 postes informatiques	7 122,50 €	8 547,00 €
156	01/07/2016	SPORT	HEXAGONE 95100 ARGENTEUIL	PISCINE	Entretien robot et révision	839,60 €	1 007,52 €
157	04/07/2016	MARCHE	DEKRA	ZA ESPÈCHE	Mission CSPS requalification	2 624,00 €	3 148,80 €
158	05/07/2016	SPORT	IREC 86130 JAUNAY-CLAN	PISCINE	Cartes d'entrée 1000 2 impressions couleurs	760,00 €	900,00 €
159	05/07/2016	SPORT	SAVEURS et SELECTIONS SARL 32600 LIAS	PISCINE	Achat de capsules café et mise à disposition machine	105,00 €	110,78 €
160	05/07/2016	SPORT	POMPES ENVIRONNEMENT 31770 COLOMIERS	PISCINE	Achat Pompe Movitec KSB (pataugeoire)	710,00	852,00
161	05/07/2016	SPORT	ONEDIRECT 66000 SAINT-ESTEVE	PISCINE	Achat de téléphone SIEMENS (3) plus GARANTIE 3 ANS	497,90	597,48
162	07/07/2016	DIRECTION	NewTelCom 31240 L'UNION	CCGT	Achat 3 téléphones	265,00	
163	11/07/2016	PETITE ENFANCE	CRECHE AND CO	CRECHE FAMILIALE	Commande couches		212,53

164	11/07/2016	PETITE ENFANCE	CARREFOUR MARKET 32600 L'ISLE JOURDAIN	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	Achat disque dur externe pour sauvegardes		110,00
165	11/07/2016	PETITE ENFANCE	Papeterie Liloise 32600 L'ISLE JOURDAIN	CRECHE FAMILIALE	Mallette pédagogique 1 ass mat	40,42	48,51
166	11/07/2016	PETITE ENFANCE	10 DOIGTS 59115 LEERS	CRECHE FAMILIALE	Mallettes pédagogiques plusieurs AM	84,12	100,94
167	12/07/2016	SPORT	HEXAGONE 95100 ARGENTEUIL	PISCINE	Frais de déplacement du technicien	295,30 €	354,36 €
168	12/07/2016	SPORT	IREC 86130 JAUNAY-CLAN	PISCINE	Remplacement câble imprimante ref RS232 EPSON (et frais port)	47,00 €	56,40 €
169	12/07/2016	SPORT	IREC 86130 JAUNAY-CLAN	PISCINE	Paramétrage à distance	600,00 €	720,00 €
170	12/07/2016	DIRECTION	COFÉLY Engie 31106 TOULOUSE	MCEF	Fourniture, déplacement et remplacement de la climatisation du local serveur	2 524,37 €	3 029,24 €
171	12/07/2016	DIRECTION	COFÉLY Engie 31106 TOULOUSE	MAISON ENFANCE	Remplacement chaudière et réfection de la panoplie eau chaude sanitaire	13 249,04 €	15 898,85 €
172	18/07/2016	PETITE ENFANCE	CRECHE AND CO 33700 MÉRIGNAC	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	Commande couches et divers		253,02 €
173	21/07/2016	PETITE ENFANCE	ALIANYS 82710 BRESSOLS	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	Commande produits d'entretien	251,69 €	302,03 €
174	21/07/2016	PETITE ENFANCE	PUBLICITE D'OCCITANIE 33000 TOULOUSE	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	Livres		100,00 €
175	22/07/2016	SPORT	RECA 31300 TOULOUSE	PISCINE	Peinture au sol accès secours	115,11 €	138,13 €
176	22/07/2016	SPORT	CIR 59552 COURCHELETTES	PISCINE	Pièces détachées chloration (maintenance préventive)	679,00 €	814,80 €
177	22/07/2016	SPORT	POMPES ENVIRONNEMENT 31770 COLOMIERS	PISCINE	MOTEUR W22-90-4 1,5 KW 1500 TR 4 pôles (ventilation)	620,00 €	744,00 €
178	22/07/2016	SPORT	DI-COSTANZO 32600 LIAS	PISCINE	Mise à disposition machine à café	0,00 €	0,00 €
179	28/07/2016	DIRECTION	JUMPY'S PARTY 31200 TOULOUSE	CCGT	Noël 2016 des enfants des agents C.C.G.T.		1 215,00 €
180	04/08/2016	PETITE ENFANCE	LES CONTEUSES EN LOMAGNE 82500 BEAYLIBT DE KILAGBE	CFA	Spectacle Noël		250,00 €
181	04/08/2016	PETITE ENFANCE	UGAP 33692 MERIGNAC DEDEX	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	Matériel administratif		138,27 €
182	04/08/2016	DIRECTION	ARESSY SAS 32600 ISLE-JOURDAIN	ZA RUDELLE	Travaux de curage de fossés et d'hydrocurage de buse	2 785,28 €	3 342,34 €
183	04/08/2016	CULTURE	SAS Q.ANGLES 31100 TOULOUSE	MJC	Serrure MJC	35,52 €	42,62 €
184	04/08/2016	SPORT	LACROIX SIGNALISATION	PISCINE	Panneau signalisation empalmeement réservé	92,57 €	111,08 €

			31000 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE		secours		
185	04/08/2016	SPORT	GAZECHIM 34500 BEZIERS	PISCINE	Fourniture de chlore gazeux	488,04 €	585,64 €
186	04/08/2016	SPORT	KARCHER 94000 BONNEIL SUR MARNE	PISCINE	Remplacement de deux batteries d'entrainement sur l'autolaveuse autoportée B 40	1 585,14 €	1 878,17 €
187	08/08/2016	PETITE ENFANCE	CEF-YESSS ELECTRIQUE 32000 AUCH	MAISON ENFANCE	Remplacement lampes fluorescentes	179,01 €	214,81 €
188	26/07/2016	JEUNESSE	DUCLOS VOYAGES 32600 SAMATAN	ALSH PUJAUDRAN	Sortie au zoo de PLAISANCE-DU-TOUCH	190,00 €	209,00 €
189	08/08/2016	JEUNESSE	SUPER U 32600 L'ISLE-JOURDAIN	ALSH ISLE-JOURDAIN	Goûters et gobelets		136,64 €
190	11/08/2016	JEUNESSE	AFRICAN SAFARI 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH	ALSH ELEM I.J	50 visites zoo de PLAISANCE-DU-TOUCH pour le 30/08/2016	386,36 €	425,00 €
191	11/08/2016	JEUNESSE	BASE LOISIRS 32120 SOLOMIAC	ALSH MATER I.J	48 entrées à la base de loisirs de SOLOMIAC pour le 25/08/2016		144,00 €
192	18/08/2016	JEUNESSE	PITNEY BOWES	MAIRIE ANNEXE FONTENILLES	Enveloppes à fenêtre (5 000) + colle plieuse	173,50 €	208,20 €
193	23/08/2016	JEUNESSE	PHARMACIE DES 4 CHEMINS 32600 L'ISLE-JOURDAIN	MONFERRAN SAVES	Divers pharmacie	48,70 €	55,85 €
194	23/08/2016	JEUNESSE	PICHON 42353 LA TALAUDIÈRE	GARDERIE MONFERRAN SAVES	Divers activités manuelles	570,79 €	
195	23/08/2016	JEUNESSE	PICHON 42353 LA TALAUDIÈRE	MONFERRAN SAVES	Cartouches impression feuilles divers	115,59 €	
196	24/08/2016	JEUNESSE	PICHON 42353 LA TALAUDIÈRE	ALSH PUJAUDRAN	Divers feuilles colles		78,10 €
197	24/08/2016	JEUNESSE	CENTRAKOR 32600 L'ISLE-JOURDAIN	ALAE MONFERRAN SAVES	Toile cirée + boîtes		49,39 €
198	25/08/2016	JEUNESSE	SUPER U 32600 L'ISLE-JOURDAIN	ALSH SEGOUFIELLE	Goûters		102,95 €
199	26/08/2016	PETITE ENFANCE	CARREFOUR MARKET 32600 L'ISLE JOURDAIN	CRECHE FAMILIALE	Lait infantile		30,00 €
200	24/08/2016	JEUNESSE	AFRICAN SAFARI 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH	ALSH PUJAUDRAN	Visite 32 enfants + 5 adultes le 25/08/2016		283,00 €
201	25/08/2016	JEUNESSE	VIVAL	ALAE MONFERRAN SAVES	Buffet bienvenue		126,04 €
202	23/08/2016	JEUNESSE	CONFORAMA 32000 AUCH	ALAE MONFERRAN SAVES	Meuble rangement ALAE		22,99 €
203	25/08/2016	JEUNESSE	MARTIN BOULANGERIE	ALAE MONFERRAN SAVES	Buffet bienvenue pizzas et tartes		97,57 €

204	01/07/2016	DIRECTION	ERDF 31035 TOULOUSE	ZA 'ESPÈ CHE	Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité	5 398,96 €
-----	------------	-----------	-------------------------------	-----------------	--	------------

Le conseil communautaire prend acte de ces décisions.

8. QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Président demande l'autorisation à l'assemblée délibérante d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour concernant la désignation de délégués supplémentaires (un titulaire et un suppléant) au syndicat mixte PETR Pays Portes de Gascogne. Il précise que la modification statutaire du syndicat porte sur l'extension du nombre de délégués composant le comité syndical qui a décidé que la CCGT aurait 4 membres titulaires et 4 suppléants pour représenter la CCGT au PETR Portes de Gascogne.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner M. Gérard PAUL comme délégué titulaire et M. Gaëtan LONGO comme délégué suppléant, en plus des délégués nommés en séance du 11 décembre 2014.

2. Monsieur LONGO demande si une convention de mise à disposition avec l'association INTEGRALE a été établie sur une partie de la parcelle où devait être aménagée la piste BMX. Elle souhaite aménager un « parcours de bosses ».
3. Monsieur DAROLLES informe l'assemblée qu'il a été sollicité par la future M.A.M. de l'ISLE-JOURDAIN pour venir faire des photocopies à la CCGT de leur règlement intérieur puisque aucune aide financière ne leur a été apportée. Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande conformément à ce qui avait été décidé lors de la prise de compétence Petite enfance.

Le prochain conseil aura lieu le 18/10/2016 à CASTILLON-SAVÈS

La séance est levée à 22 h 45

La secrétaire de séance,



Sophia PETIT

Le Président,



Francis IDRAC

